



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 83.- / étudiants: 35.-

Epalinges et Marcel Regamey

Marcel Regamey, né en 1905, arrive à Epalinges en 1915. Il y vit jusqu'à son décès, le 23 juin 1982. Peu après, la commune inaugure le chemin « Marcel Regamey – humaniste et patriote », qui conduit du Collège de la Croix-Blanche à la forêt. Et voilà que la Municipalité actuelle décide de débaptiser le chemin à cause de quelques articles antisémites signés par M. Regamey avant la guerre dans le journal *La Nation*.

Le journaliste de *Lausanne-Cités*¹ qui nous l'apprend, M. Charaf Abdessemed, a judicieusement intitulé son article « Par lassitude, Epalinges renonce au chemin Marcel Regamey ». Cette lassitude municipale transpire d'un bout à l'autre de l'article. Certains voulaient conserver le nom du chemin en y joignant un texte explicatif, mais le syndic Alain Monod s'y refuse aussi: *Bien sûr qu'on aurait pu faire cela [...] mais si nous l'avions fait, il est certain que dans les années à venir, nous aurions reçu une nouvelle intervention politique pour que le chemin soit débaptisé. Autant donc clore la question dès maintenant. Passons!...*

A notre époque de déboulonnage, une telle décision peut sembler fondée. Au regard de la personnalité de Marcel Regamey, de son souci constant du bien commun vaudois et

de son action bénéfique pour le pays, elle est à la fois dérisoire et injuste.

N'importe quel historien sait qu'on ne juge bien les écrits d'une personne qu'en se replaçant dans l'esprit de l'époque. On appelle ça la « contextualisation ». Il ne s'agit pas de nier les responsabilités, il s'agit d'en prendre l'exacte mesure. Or, à l'époque, le principal article reproché à M. Regamey, publié en 1932, n'a pas déclenché le moindre scandale. On peut en penser ce qu'on veut, mais c'était l'époque. Même les ennemis de la Ligue vaudoise, ils sont nombreux, ne jugent alors pas opportun de l'attaquer là-dessus.

On ne juge pas non plus une pensée politique en se focalisant sur ses débuts, quand elle n'est qu'esquissée à grands traits insolents, marquée par la militance juvénile et mêlée d'emprunts pas entièrement digérés. Dans la durée, au contraire, on voit que certains thèmes se renforcent, tandis que d'autres reculent, ou disparaissent. Et c'est peu à peu que la doctrine apparaît dans sa cohérence. L'antisémitisme, qui fut dès le début un thème marginal dans *La Nation*, disparut de nos colonnes bien avant la mort de M. Regamey. C'est cela

qui importe. D'ailleurs plus d'un éditorial ultérieur témoigne de l'évolution de sa réflexion quant aux aspects politiques et théologiques de la question².

Enfin, on ne peut juger une personne, à supposer qu'on le doive, en la réduisant à un seul aspect, périphérique en l'occurrence. Car les activités de M. Regamey et de ses collaborateurs furent innombrables et fécondes.

En 1933, la Ligue vaudoise lance son action contre l'impôt sur le vin: la Confédération recule; en 1938, la Ligue perd la grande bataille fédéraliste contre le code pénal suisse; en 1945, M. Regamey rédige et lance l'« initiative pour le retour à la démocratie directe », acceptée en 1949 par le peuple et les cantons; en 1954, son initiative cantonale pour un département de la présidence au Conseil d'Etat échoue en votation, mais l'idée sera reprise dans la Constitution de 2003; en 1974, la Ligue patronne avec succès le référendum contre la très étatisée loi fédérale sur l'aménagement du territoire; en 1978, elle est responsable d'un des trois référendums, victorieux, lancés contre la police fédérale.

Après la guerre, Marcel Regamey crée le camp d'été de Valeyres, qui existe encore aujourd'hui. C'est là que, chaque année, de nouveaux venus se forment au service bénévole du Pays de Vaud. Et c'est là aussi qu'en 1967 se constitue, sous la direction de Bertil Galland, l'équipe qui réalise les douze volumes de l'« Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud », aventure éditoriale hors normes et succès de librairie.

Il tient l'orgue à la chapelle des Croisettes durant des années. Il représente l'Etat au Synode de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud et s'investit sans compter pour la fusion des Eglises nationale et libre. Il crée et préside jusqu'à sa mort les pré-soutenances de thèse à Crêt-Bérard. Il est élu bâtonnier de l'Ordre des avocats vaudois. Il participe à la préparation de la Fête des Vignerons de 1977. Il tient sa partition à la Commission musicale de l'Orchestre de Chambre de Lausanne. Outre ses articles pour *La Nation*, il publie plusieurs essais pénétrants sur la politique, l'histoire et la théologie. Cette vie originale et foisonnante a rendu naturelle et évidente l'attribution à Marcel Regamey d'un chemin de sa commune d'Epalinges.

Et ce n'est pas à la légère que deux des plus éminents Palindzards du XXe siècle, Georges-André Chevallaz, historien, conseiller fédéral, et Henri Rieben, animateur de la « Fondation Jean Monnet pour l'Europe », ont contribué au volume de « Mélanges » publié en 1980 en hommage à Marcel Regamey.

La Municipalité d'Epalinges de 1982 s'est honorée elle-même en honorant M. Regamey. Quant à celle d'aujourd'hui...

Olivier Delacrétaiz

L'historien et le respect du passé

A quel point la psychologie d'un Français du XVI^e siècle ne saurait être celle d'un Français du XX^e, on ne veut pas l'imaginer. Et cependant? Dépourvus d'idées qui sont tellement nôtres que, le jour même de notre apparition dans la vie, nous nous en trouvons nantis sans avoir rien fait que de naître – les hommes, les femmes de 1530 étaient nourris d'une infinité d'autres idées, totalement étrangères à nos conceptions de la vie et du monde. Ils les trouvaient, eux aussi dans leurs berceaux; elles tapissaient pour la vie leurs chambres à méditer; elles inspiraient non seulement leurs actes et leurs démarches, mais leurs raisonnements et leurs écrits; elles se renforçaient des idées analogues que professaient leurs contemporains; elles les mettaient, finalement, aussi loin de nous qu'il est possible d'être loin quand on use d'une langue qui est la même – dans la mesure, s'entend, où un vieillard de soixante-dix ans est « le même » que le jeune homme de vingt

ans qu'il fut, un demi-siècle plus tôt. [...]

En fait, un homme du XVI^e siècle doit être, intelligible non par rapport à nous, mais par rapport à ses contemporains. Ce n'est point à nous et à nos idées, c'est à eux et à leurs idées qu'il les faut référer. Et si le travail de restitution qu'il nous faut mener à bien pour aboutir à cette intelligibilité difficile s'avère particulièrement ardu; s'il ne saurait être tenté que par un travailleur dont tout l'effort a tendu, pendant des années, à se forger une âme d'homme d'un autre temps; s'il est sans doute de tous les labours de l'historien le plus délicat à mener à bien: raison de plus pour l'entreprendre de préférence. A ses risques et périls.

Extrait d'un ouvrage de Lucien Febvre, cofondateur de l'Ecole des Annales, *Autour de l'Heptaméron. Amour sacré, amour profane*, Paris, Gallimard, 1944.

Entretiens du mercredi

Prochains rendez-vous:

6 novembre: **Gens du voyage européens et suisses. Rôle du coordinateur-médiateur de l'Etat de Vaud.**
Avec M. Laurent Curchod, délégué coordinateur et médiateur pour les gens du voyage.

13 novembre: **Du deep fake à l'arme nucléaire: la guerre hybride en 2024.**
Avec M. Edouard Hediger, historien.

20 novembre: **L'Association vaudoise des écrivains (AVE) au cœur de la littérature du Canton.**
Avec M. Francisco Arenas, président de l'AVE.

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

ABONNEZ-VOUS À LA NATION!



Intelligence artificielle générative

Lors d'un récent entretien du mercredi, nous avons eu l'occasion de suivre une présentation sur l'intelligence artificielle qui – fait rare dans l'effervescence actuelle qui entoure le sujet – abordait cette thématique de manière sobre et factuelle. S'appuyant notamment sur l'ouvrage¹ qu'il vient de publier avec son équipe, M. Alain Mermoud, docteur en système d'informations et membre de la direction du Cyber-Defence Campus, s'est attaché à clarifier et à démystifier les implications de la récente généralisation de l'IA.

Structuré, l'entretien commençait en rappelant la définition communément acceptée de l'intelligence artificielle, à savoir «l'ensemble des théories et techniques visant à simuler l'intelligence humaine». La technologie très médiatisée qui se cache derrière *ChatGPT* n'est qu'une branche de cet ensemble. Il s'agit d'une intelligence artificielle dite «générative» (*Large language model* en anglais) qui consiste, pour faire simple, à prédire les prochains mots d'une phrase par analyse du contexte donné ainsi qu'à simuler une conversation fluide. Même si les interactions peuvent parfois être bluffantes, M. Mermoud nous rappelait que l'IA n'est pas strictement intelligente. Elle exécute, mais ne comprend pas ce qu'elle fait, elle n'a pas conscience de son action. Si elle peut «apprendre», ce n'est qu'à partir de modèles préétablis. Dépourvue de créativité et d'émotion, elle ne peut que simuler l'intelligence humaine. Il lui manque le souffle pour être véritablement inspirée.

Par suite de cette clarification, notre intervenant nous a présenté un bref historique de cet ensemble technologique. S'il n'est pas nécessaire de revenir sur l'entier de cette chronologie, deux points essentiels sont à retenir. Premièrement, l'IA n'est pas nouvelle. Les premières avancées majeures datent des années 1940-1950 avec notamment les travaux d'Alan Turing².

Et deuxièmement, après une période d'euphorie puis de stagnation, l'essor actuel de l'IA générative est principalement permis par des avancées matérielles plus que scientifiques. D'abord, la capacité des serveurs permettant le stockage d'une quantité aujourd'hui incommensurable de données³, «carburant» dont se nourrissent les IA génératives. Puis, l'évolution des cartes graphiques que l'industrie du jeu vidéo a contribué à rendre toujours plus puissantes au cours des vingt dernières années, utilisées pour leur puissance de calcul dans le cas de l'IA⁴.

Notons encore au passage que le corollaire de cette puissance de calcul exponentielle est une consommation électrique elle aussi exponentielle. L'enjeu est tel que Microsoft a récemment racheté une centrale nucléaire pour alimenter ses gourmands algorithmes ainsi que ses gargantuesques *data centers*. Les projections de l'agence internationale de l'énergie prévoient une augmentation de la consommation électrique mondiale liée à l'adoption de l'IA d'environ 200TWh... chaque année. Soit environ quatre fois la consommation électrique totale de la Suisse actuellement. Nos parlementaires devront donc choisir entre leur souhait de souveraineté numérique – qui implique l'IA – et leur politique énergétique car ce n'est certainement pas avec des éoliennes que nous satisferons cette nouvelle demande.

La suite de l'exposé fut consacrée aux opportunités et risques éventuels de l'intégration d'une telle technologie dans les secteurs privés comme publics. Là encore, les éléments furent présentés de manière factuelle et sans alarmisme, bien que certains points puissent légitimement nous inquiéter.

Commençant par des exemples pouvant concerner tout un chacun, notre conférencier nous a mis en garde contre le *phishing*, ces arnaques par courriel frauduleux, qui risquent de

devenir très difficilement détectables à l'avenir, «même pour les Suisses allemands qui étaient jusque-là protégés par leurs obscurs dialectes» nous précisa M. Mermoud. Au-delà du trait d'humour, cet exemple permettait d'illustrer le bond effectué récemment par les logiciels de traduction, dorénavant capables d'apprendre et d'adopter un jargon technique ou un dialecte spécifique. Une autre mise en

garde concernait la désinformation par les *deepfakes*, ces vidéos ultraréalistes, mais totalement irréelles, qui nous promettent une confusion encore plus étendue sur les réseaux sociaux à l'avenir.

Du point de vue économique, l'IA est une déferlante. C'est à la fois un nouveau relais de croissance, accompagné d'une euphorie qui peut faire penser à la bulle spéculative *dot-com* de 2000, et une menace pour bon nombre d'emplois. Contrairement aux précédentes révolutions industrielles, celle qui arrive touche majoritairement le secteur tertiaire. Rédaction de presse, traduction, analyse juridique sont quelques-uns des bastions du travail réservé à l'humain qui sont aujourd'hui menacés. Au mieux, l'IA améliorera la productivité des employés de ces secteurs, impliquant tout de même quelques vagues de licenciements, au pire, elle les remplacera complètement. Goldman Sachs prévoit que 300 millions (!) d'emplois seront concernés d'ici 2030.

Du côté technologique, il existe un risque réel que l'humain ne comprenne très bientôt plus le code de ses propres machines, celui-ci étant de plus en plus généré par l'IA elle-même. Sur le plan militaire, l'utilisation d'armes autonomes pilotées par l'IA interroge gravement. En principe, un exécutant humain doit toujours prendre la dernière décision, mais comme nous le fit remarquer M. Mermoud, par ailleurs major dans l'armée suisse, il peut être

très difficile pour un militaire de justifier sa décision si elle va contre celle établie par l'IA car produite à partir de téraoctets de données. Dans les faits, l'humain ne fait donc qu'«appuyer sur le bouton». Cela pose des questions juridiques qu'il faudra résoudre, au même titre que les notions de propriété intellectuelle, devenues floues avec la génération de textes et de créations graphiques pastichant le style d'un ou plusieurs auteurs.

En guise de conclusion, notre spécialiste des questions de cyberdéfense nous rappelait qu'il était important de se garder d'un scientisme béat qui verrait dans l'IA la solution à tous les problèmes, tout en tombant pas dans un rejet conduit par un alarmisme exagéré. Il conseillait plutôt d'adopter une posture «technosceptique» afin d'intégrer avec parcimonie et prudence les différents outils issus de l'IA, mais aussi d'observer attentivement ses implications et possibles dérives. Car le risque de perte de contrôle de l'humain, non pas totale mais partielle et sectorielle, au profit de la machine est bien réel. Sachant que nous ne sommes qu'au début des bouleversements de ce bond technologique, qualifié d'enjeu stratégique majeur par la Russie en 2021, la fin de la décennie risque d'être mouvementée.

David Verdan

¹ *Large Language Models in Cybersecurity. Threats, Exposure and Mitigation.* Ed. Springer.

² Mathématicien anglais rendu célèbre pour avoir décrypté la machine Enigma, système de chiffrement de l'information, utilisée par l'Allemagne nazie pour ses communications principalement militaires.

³ Entre 40 et 100 zettaoctets (1 ZB = 1 milliard de téraoctets) aujourd'hui contre 2 ZB en 2010.

⁴ Raison pour laquelle l'action de Nvidia, principal fournisseur de cartes graphiques, s'est envolée à des sommets astronomiques depuis 2023.

Un point sur le partenariat social

Lors de l'entretien du mercredi 16 octobre, nous avons écouté Monsieur Olivier Rau, directeur du département politique du Centre Patronal, qui nous a présenté l'état actuel du partenariat social et des défis que doit relever la faïtière. Le système de partenariat social reposant sur les conventions collectives du travail (CCT) est une particularité suisse fièrement mise en avant. Elle permet en effet de trouver des solutions adaptées à chaque branche professionnelle pour garantir des acquis sociaux et une concurrence équitable sans avoir recours à l'Etat.

Mais aujourd'hui ce système fait aussi face à plusieurs difficultés. Du côté du patronat, certaines faïtières regrettent que les CCT les entravent face à la concurrence, sans se rendre compte que ce qui n'est pas réglé au sein d'une CCT court de grands risques d'être pris en charge par l'Etat. Mais chez les patrons, le problème principal vient d'une tendance grandissante à ne plus adhérer aux associations professionnelles, l'esprit

corporatiste n'allant malheureusement plus de soi.

Du côté des employés, les syndicats font parfois double jeu: bien qu'ils négocient au sein des partenariats sociaux, ils ne se privent pas de militer pour une prise en charge par l'Etat, au détriment des CCT, pour le salaire minimum par exemple. L'argument avancé étant que le système des partenariats sociaux échoue dans certains secteurs, et justifiant ainsi une intervention lourde de l'Etat. Ce manque de fair-play décourage inévitablement les patrons engagés dans les négociations, moins enclins à faire des compromis.

Enfin certains ennemis du système des CCT le rejettent en bloc. C'est le cas de l'UDC qui accuse le partenariat social et les syndicats d'accumuler de l'argent. Les Blocher sont pour cela en première ligne, préférant des solutions «maison» d'entente entre leurs cadres et leurs employés au sein de l'entreprise. Ces arrangements sont évidemment discutables, des mesures étant en

place pour éviter ce type de dérives. Mais ces attaques représentent bien l'hostilité libérale à ce système.

Dans le meilleur des cas, les CCT peuvent être étendues à toute une branche professionnelle, faisant ainsi force de loi, et évitant que des outsiders participent à une concurrence déloyale. Malheureusement de moins en moins de conventions remplissent les exigences requises pour leur extension: un double quorum des employeurs et des employés est nécessaire, ce qui est de plus en plus difficile à atteindre à cause des outsiders et d'un tissu économique très atomisé. Et que faire quand un patron emploie 90% des travailleurs, mais ne représente qu'un individu dans le total des employeurs?

Pour conclure, les CCT offrent l'occasion de trouver des solutions adaptées à chaque situation, équilibrées et pragmatiques, face au libéralisme sauvage, tout en restant hors de l'étatisme écrasant. Mais aujourd'hui le partenariat social est pris en étau et menacé par ces deux tendances, repré-

sentées par les patrons et les syndicats qui préfèrent faire cavalier seul, ainsi que par un tissu économique qui empêche l'extension de certains accords. Le Centre Patronal lutte pour maintenir le partenariat social, par exemple en proposant un assouplissement des conditions d'extension des CCT. Le principe que se proposent de respecter les partenaires sociaux est aussi celui qui rend la lutte difficile: pas un pas sans un accord!

Quentin Monnerat

Carnet blanc

Jean Delacrétaz, fils aîné de Françoise et Olivier, a épousé Mlle Caroline Meyer le 12 octobre dernier. La cérémonie religieuse a eu lieu à Romainmôtier.

Nous adressons nos vives félicitations aux époux et leur souhaitons une longue et heureuse vie conjugale.

Réd.

Gargantua en politique

– *Aimez-vous les viandes jaunes, M. du Vallon?*

– *Sire, j'aime tout, répliqua Porthos.*
Alexandre Dumas, *Le Vicomte de Bragelonne*, chapitre CLIII

Il y eut, dans les premiers, Jason Chicandier, notaire de province rondouillard et gouailleur devenu humoriste. Une vidéo tournée dans sa voiture lança sa carrière. Il y regrettait que l'on préférât encore travailler le vendredi après-midi plutôt que de cuver un repas d'affaire. Sa tendance à faire tourner ses sketches autour de l'alcool a fini par lui donner une cirrhose! Il joue avec les limites dans la joie de la ripaille. Il a appelé l'un de ses spectacles «Lard de vivre», l'une de ses émissions «L'addiction s'il vous plaît».

Plus commerciaux, deux camarades d'études lancèrent il y a quelques années l'enseigne *Gueuleton, Les bons vivants*. Ils installèrent des restaurants dans de nombreuses villes de France (aussi à Genève). On y célèbre la côte de bœuf, les andouillettes, le pot au feu, le tout arrosé de vins de petits producteurs. L'ambiance est plutôt virile. Des barbecues fumants, des broches dégoulinantes sont manipulés par des serveurs en tabliers de cuirs et bérêts basques.

Le profil *Instagram* de *Gueuleton* frise le demi-million d'abonnés. Ils ont une chaîne *Youtube* et un magazine papier.

On y suit leurs visites d'exploitations agricoles, brasseries, fromageries et autre domaines viticoles partout en France. Avec de grands gestes exagérés, ils dévorent le reblochon à pleine bouche, remplissent des verres de chinon à ras-bord.

Un de leurs employés, Timothée Martin, alias «Le Grand Gaulois», a développé ses propres chaînes. Du haut de son mètre 98 pour 140 kilos, bérêt basque vissé sur la tête, il vante les vertus de la nourriture campagnarde. Il revient aux bases et les explique. Quelles différences entre de la «boucherie» et de la «charcuterie»? Une terrine et un pâté sont-ils identiques? Comment sale-t-on un jambon? Pour lui, la défense de la nourriture française est affaire d'affirmation. Fixant la caméra sans ciller, son regard est celui du militant politique. Presque d'un fanatique.

Messieurs Géraud de la Tour et Pierre-Alexandre de Boisse franchissent un pas supplémentaire. A l'enseigne du «Canon français», ils organisent des banquets gigantesques, dans des bâtiments historiques à même d'accueillir plusieurs milliers de personnes. Sur des tables dressées en lignes, des jeunes entre vingt et trente ans, aussi en bérêts, engloutissent en chantant cochonnailles et vins du pays.

Lorsque le patrimoine se mêle au terroir, une histoire résonne avec une

terre. Le projet devient alors plus clairement politique. Que les banquets se tiennent dans des petites villes de province démontre un souci de s'adresser à la «France périphérique». Ces actions acquièrent une dimension collective, sinon communautaire.

Le succès de ces chaînes et réseaux doit beaucoup à la crise identitaire que la France traverse. Il témoigne de la quête de ré-enracinement qui anime de nombreux jeunes Français.

En une génération, l'expansion de zones pavillonnaires a fait perdre à des centaines de milliers de ces derniers leurs liens avec la campagne. Ajoutons l'accoutumance que beaucoup ont développée à la nourriture industrielle ou au *fast food*. Tous subissent en outre l'infusion d'une culture américano-asiatique qui inonde leurs tables de sushis, de nouilles et d'immonde *bubble-tea*.

Dans un tel contexte, l'exaltation des liens entre producteurs, consommateurs et rites alimentaires est une revendication identitaire forte.

Le Pays de Vaud semble subir moins massivement ces délitements. Sa taille lui accorde une densité communautaire plus importante qu'en France. Mais elle rend aussi les mœurs de ses habitants moins résilientes. Il suffit de se promener à Lausanne un samedi pour mesurer combien l'acculturation guette tout autant notre jeunesse. L'urbanisa-

tion galopante de nos bourgs ne s'étend pas qu'à l'arc lémanique, et ce depuis de nombreuses années. Elle y atomise la vie communautaire et accélère les effets culturellement dissolvants de l'immigration.

Chez nous, la promotion de nos traditions alimentaires se fait sans trop d'efforts. Nous ne comptons d'ailleurs pas d'influenceurs comme ceux que nous avons décrits. Les médias font classiquement ce travail d'initiation – pensons aux pages vitico-gastronomiques de *24 heures* de Cécile Collet, désormais conseillère de la Confrérie du Guillon. Nos associations paysannes jouent aussi ce jeu promotionnel, crucial dans les campagnes de votation qui les opposent aux citadins anti-pesticides. Eux-mêmes sont particulièrement sensibles aux produits locaux.

Nous manque la dimension spectaculaire de ces activistes du saucisson en bérêts basques. Faut-il le regretter? Oui, sur le plan de la doctrine, dans la mesure où nous affirmons souvent bien trop mollement notre identité. Sur le plan des mœurs, on peut douter que le panache gouailleur, un brin irresponsable, de Chicandier débouchant bruyamment une bouteille en pleine rue sous couvert «d'art de vivre à la française» convienne vraiment à nos latitudes.

Félicien Monnier

Un fonctionnaire dans chaque ferme

Le Parlement fédéral a modifié les règles du développement territorial hors zone à bâtir le 29 septembre 2023. Nous avons salué plusieurs objectifs de cette révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), tout en regrettant le caractère bureaucratique et l'aspect tatillon de plusieurs dispositions¹. En particulier, nous critiquions l'obligation pour les Cantons de définir un concept permettant d'atteindre les objectifs de stabilisation des bâtiments et des surfaces imperméabilisées hors zone à bâtir.

La proposition de mise en œuvre de ces dispositions par l'administration fédérale, dans un projet d'ordonnance (OAT)², a confirmé nos craintes.

Alors que la Confédération devrait se contenter de fixer des principes généraux, laissant aux Cantons la compétence de les mettre en œuvre, selon les spécificités de leur territoire respectif, la nouvelle mouture de l'OAT suit la tendance de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) à ôter aux Cantons toute marge de manœuvre et d'appréciation, tout en les soumettant à un contrôle vétilleux.

Par exemple, l'article 25d OAT liste les éléments qu'un permis de construire devra contenir. L'article 25e soumet les Cantons à un examen périodique du respect des objectifs d'imperméabilisation «au moins tous les quatre ans». L'article 32a précise en détail les caractéristiques (dont la forme et la teinte) des installations solaires admissibles en façade. Les 43b et 43c prescrivent aux Cantons des règles de procédure pour les décisions d'exécution à prendre. Il s'agit d'une violation des compétences cantonales. Nous espérons que l'Etat de Vaud aura le courage, non seulement de s'opposer à ces règles lors de la consultation, mais de les attaquer au Tribunal fédéral pour défendre sa souveraineté.

Nous partageons l'objectif de stabilisation des bâtiments et surfaces imperméabilisées pour protéger le caractère agricole de la zone à bâtir. Mais nous regrettons que les juristes fédéraux interprètent ces principes de manière rigide, oubliant les besoins d'une agriculture en pleine évolution. Le projet prévoit de considérer que l'objectif de stabilisation est atteint si le chiffre n'a pas évolué de

plus d'un seul pourcent par rapport à la situation au 29 septembre 2023.

Pour être sûr que le calcul ne soit pas trop aisé ou trop large, il faudra établir un bilan des constructions et installations existantes à cette date sans tenir compte des constructions illicites (soit des constructions qui n'ont pas obtenu toutes les autorisations idoines parfois il y a 30 ans). Le chiffre de référence est donc impossible à connaître sans avoir étudié la situation juridique complète de chacun des bâtiments en zone agricole. Faudra-t-il un fonctionnaire autour de chaque ferme ou silo? De plus, cette règle diminue encore le faible pourcentage de marge en tenant compte non de l'état réel des constructions en 2023, mais d'un état théorique moindre.

L'Union suisse des paysans et Pro-méterre proposent de prendre plutôt comme référence la croissance en nouvelles constructions des vingt dernières années. Ainsi, le critère de stabilisation serait atteint si le développement des constructions est maintenu en-deçà des moyennes historiques. Plutôt que de céder au schématisme centralisateur, on tiendrait ainsi compte des besoins inégaux de chaque Canton. L'agriculture de montagne n'a pas besoin des mêmes outils que l'agriculture de plaine.

La volonté de contrôle pointilleux des bâtiments en zone agricole va jusqu'à revenir sur d'autres objectifs récents de la Confédération. Le *Mantelerlass*, adopté par le peuple en juin dernier, a supprimé l'exigence pour les installations photovoltaïques de prendre place dans des parties du territoire peu sensibles. Le projet d'article 32d, alinéa 3, OAT veut maintenant leur imposer une pesée des intérêts complète, annihilant la simpli-

fication précédente. On fait un pas en avant et deux en arrière.

L'aménagement du territoire est et doit rester une compétence cantonale. L'accélération de la centralisation de cette matière est encore accentuée par la mise en œuvre bureaucratique proposée par l'ARE. Ce faisant, on augmente l'écart entre les objectifs utopiques et la réalité du terrain.

Olivier Klunge

¹ «Hors zone à bâtir», *La Nation* n° 2245 du 26 janvier 2024.

² Révision de l'OAT mise en consultation le 19 juin 2024 par l'ARE.

Carnet noir

La disparition de Daniel Laufer samedi dernier, à l'âge de nonante-trois ans, plonge beaucoup de monde dans la tristesse, en particulier sa nombreuse famille à qui nous exprimons toute notre sympathie. Dans un prochain numéro de *La Nation*, nous aurons l'occasion d'évoquer cette puissante personnalité.

Réd.

Votations fédérales du 24 novembre 2024

Elargissement des autoroutes
(voir l'article dans ce numéro)

OUI

Droit du bail: sous-location
(voir *La Nation* n° 2264)

OUI

Droit du bail: résiliation pour besoin propre
(voir *La Nation* n° 2264)

OUI

LAMal: financement uniforme des prestations
(voir *La Nation* n° 2264)

OUI

LA NATION

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier

Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

OUI à l'amélioration du réseau autoroutier suisse

Le 24 novembre prochain, le peuple suisse est appelé à voter pour ou contre «l'arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement des routes nationales». Des quatre objets soumis au vote ce jour-là, c'est sans doute celui qui suscite les débats les plus passionnés. De quoi s'agit-il?

Bref rappel historique

La Confédération dispose de compétences étendues en matière de transports routiers et par le rail¹. Pour financer les travaux dans ces domaines, il existe un Fonds d'infrastructures ferroviaires (FIF), accepté en votation populaire en 2014², et un Fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération (FORTA), approuvé par le peuple et les Cantons en 2017³. La «paix des transports» n'aura hélas pas duré longtemps: un référendum a été lancé contre l'utilisation d'une partie du fonds FORTA, sur lequel nous allons nous prononcer bientôt dans les urnes.

Le projet soumis au vote

L'arrêté concerne le financement destiné à éliminer six goulets d'étran-

glement du réseau des autoroutes suisses: la création d'un nouveau tunnel à Bâle, celle d'un deuxième tube à Schaffhouse, celle d'un troisième tube à Saint-Gall, l'élargissement de deux tronçons de l'autoroute Berne - Zurich dans la région bernoise⁴, et enfin celui de l'autoroute Lausanne - Genève entre Nyon et Le Vengeron⁵. Ces travaux devraient coûter 4,9 milliards de francs et être réalisés à l'horizon 2040.

Les arguments des référendaires

Les référendaires⁶ dénoncent des dépenses qu'ils jugent excessives, des pertes d'espaces verts et de terres agricoles, ainsi qu'une augmentation du trafic, du bruit et de la pollution. Ils préconisent de développer les transports publics et le vélo, et de réduire le trafic routier. Ils recommandent de voter non.

Les arguments des partisans du projet

Le Conseil fédéral et les Chambres, mais aussi les partis de droite et du centre⁷ ainsi que les milieux économiques, soutiennent le projet, pour les principales raisons suivantes:

- Éliminer six goulets d'étranglement permet de diminuer les embouteillages, qui se sont multipliés ces dernières années⁸.
- L'amélioration de la fluidité des autoroutes évite des reports de trafic sur les routes cantonales et fédérales.
- Le risque d'accidents est nettement moins important sur les autoroutes que sur les routes; le projet aura pour conséquence d'améliorer la sécurité routière.
- Trois des six projets sont en tunnel; ils n'auront donc aucun impact sur les terres agricoles.
- Quant au trajet Nyon - Le Vengeron, long de 19 kilomètres, il dispose de surfaces de réserve; les terres agricoles seront réduites de moins de 3 hectares sur ce tronçon.
- Les procédures d'autorisation ne changent pas; les communes, les associations et les particuliers garderont la possibilité de recourir contre tel ou tel aménagement.

Notre appréciation

L'augmentation du trafic découle d'abord de l'évolution de la démographie. En 60 ans, la population suisse a augmenté de près de 60%, celle des Cantons de Vaud et de Genève de près de 90%, et celle du district de Nyon de 270%! Dans le même temps, l'autoroute Lausanne - Genève, construite pour l'Expo 64, n'a que peu changé⁹. Sans éliminer ces goulets d'étranglement, on va paralyser durablement le réseau routier et autoroutier dans la plus grande partie de la Suisse.

La crainte d'un appel d'air (l'élargissement des routes fait augmenter le trafic) n'est pas infondée, mais elle doit

être relativisée. L'exemple du contournement autoroutier de Lausanne, qui a passé de deux à trois voies il y a bientôt 30 ans, montre les effets bénéfiques d'une telle mesure à long terme; il en va de même à Zurich. La population a certainement augmenté davantage que le trafic routier durant la même période.

Enfin et surtout, il faut rappeler que le rail et la route sont complémentaires. Il s'agit de développer les deux réseaux, et ne pas raviver une querelle stérile entre ces deux types de transports¹⁰. Le 24 novembre prochain, nous voterons OUI à l'amélioration ponctuelle du réseau autoroutier suisse.

Antoine Rochat

¹ Art. 81 à 88 Cst. féd.

² Voir *La Nation* n° 1985 du 24 janvier 2014, p. 3.

³ Voir *La Nation* n° 2061 du 6 janvier 2017, p. 3.

⁴ De Berne-Wankdorf à Schönbühl, et de Schönbühl à Kirchberg.

⁵ Echangeur séparant le trafic vers Genève de celui vers l'aéroport et la France.

⁶ Le référendum a réuni un peu plus de 60 000 signatures, mais le comité référendaire en avait annoncé plus de 100 000...

⁷ Sauf les verts-libéraux.

⁸ En 2023, les bouchons ont augmenté de 22% sur les autoroutes suisses, alors que la hausse du trafic n'a été que de 1,5%.

⁹ Si ce n'est l'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence entre Ecublens et Morges en cas de fort trafic.

¹⁰ Voir à ce sujet les interventions d'Olivier Français et de Jacqueline de Quattro dans *Le Matin Dimanche* du 25 août et du 1^{er} septembre 2024.

Tout, tout de suite, moi en premier

Femina, supplément du *Matin Dimanche* du 20 octobre, nous apprend qu'au travail les tensions entre collègues *vont croissant*. Selon le jargon en vigueur, ça *génère* des crispations, des incompatibilités, ça *impacte* les carrières. Ça coûte aussi: 10 milliards par année à l'économie allemande, paraît-il.

80% des gens haïssent au moins un collègue de bureau. 75% jugent entre trois et six collaborateurs *problématiques*. Dépressions, *burn-out* et *démotivation* entraînent des pertes de productivité. Certains collègues sont *toxiques* à cause de leur *négativité*; d'autres, paresseux, délèguent leurs tâches; les prétentieux *parlent trop fort*, ils se *solidarisent* avec leurs collègues contre la direction, mais se montrent *obséquieux* devant les chefs. Les pires sont les *pervers narcissiques* et les *leaders négatifs* qui savent monter toute une bande contre une victime qu'on harcèle. Ils dénigrent leurs collègues *pour atteindre leurs propres objectifs*.

Vu la situation, les spécialistes, *chercheurs et chercheuses*, ont du grain à moudre. L'un d'eux pense que les entreprises ne maîtrisent plus l'organisation du travail. Nous croyions pourtant que tout se passait bien, *l'horizontalité inclusive* ayant remplacé *la verticalité hiérarchique*. Mais les managers intermédiaires *cachent la vérité sous le tapis*, craignant que la direction ne les juge incapables de *gérer le team*. Les témoins constatent que certains collègues *se croient tout permis*. Les

spécialistes conseillent aux entrepreneurs de mettre en garde les employés devant les conduites inacceptables au bureau, de leur enseigner le savoir-vivre (comme il faudrait le faire en famille, à l'école, sur les routes et les trottoirs, aux urgences hospitalières, sur les terrains de sport, etc.).

Le même numéro de *Femina* publie une chronique revendicatrice de Coline de Senarclens, féministe appréciée des médias romands. Elle s'intitule *Girls want to have it all. Les filles veulent tout, et elles l'auront*, conclut Coline. C'est une reprise de l'exigence de Mai 68, *tout, tout de suite*, à laquelle on ajouterait, *nous les premières*. L'expression *elles veulent* apparaît quatorze fois. Par exemple, les filles veulent *s'habiller comme il leur plaît, et pas une remarque!* – autrement dit provoquer le bourgeois sans subir de conséquences... *Elles veulent zéro, un, deux, trois enfants, seules, avec leur femme ou leur mec*. Et pour finir, *elles veulent mourir quand elles le décideront*. Bref, *tout sera permis*, avec l'approbation sociale et l'assistance législative de l'Etat.

Comment ne pas faire un lien entre les exigences illimitées de Coline de Senarclens et la toxicité des *pervers narcissiques* au travail? Si chacun dans sa bulle exige tout et son contraire pour soi-même et *son collectif*, aucune communauté ne connaîtra la paix ni l'harmonie.

On finit toujours par subir les conséquences de choix idéologiques extrêmes.

Jacques Perrin

Note: Il paraît que *Femina* ne paraîtra plus qu'une fois par mois. Bien que sa rédactrice en chef, Mme Géraldine Savary, soit socialiste, *Femina* se conforme à l'idéologie libérale-libertaire. Centré sur le *sociétal*, l'*actu*, la promotion des minorités et l'éloge du féminisme, le magazine consacre un bon tiers de ses pages à la consommation en matière de mode, beauté, tendances, marques, alimentation saine, sexualité exubérante, et des produits nécessaires à la vie des jeunes bourgeois romandes qui préfèrent sans doute le numérique au papier...



Mobilité immobile et immobilier mobbé

La perspective de moderniser à peine six petits tronçons autoroutiers en Suisse fait perdre les pédales aux décroissants de tout bord (car il y en a hélas aussi dans les partis qui se prétendent de droite). Les opposants, omniprésents, se complaisent dans l'outrance («folie autoroutière», «projets extrêmes», «méga-autoroutes»), en brandissant des prophéties apocalyptiques et en annonçant le début de la fin du monde si les vingt kilomètres

de luxe hors de portée du citoyen lambda – auquel les experts conseillent déjà de n'habiter qu'en ville et de ne pas s'éloigner à plus de quinze minutes de chez lui.

Cette politique de non-mobilité suppose, logiquement, une densification des villes et la construction de nombreux nouveaux logements pour y entasser des citoyens-stagnants. Mais plusieurs votations communales récentes ont montré que les projets immobiliers déclenchent les mêmes psychodrames que les projets autoroutiers, et que les personnes qui se sont installées à un endroit sont les premières à refuser avec indignation que d'autres viennent s'y installer aussi.

Résumons-nous: pour partager les valeurs de l'humanisme moderne («Ne bouge pas et reste loin de chez moi!»), il faut construire un maximum de nouveaux logements là où aucune autoroute n'incite à d'ignominieux déplacements, et où aucun voisin ne se scandalise de l'arrivée de nouveaux voisins. Parmi les endroits correspondant à de tels critères, nous ne voyons guère que le Parc national (c'est-à-dire fédéral).

LE COIN DU RONCHON

qui séparent Nyon de Genève obtiennent deux fois trois voies.

Mais tandis que le moindre projet routier se heurte désormais à la religion écologiste, le sacro-saint chemin de fer ne fait pas mieux, chaque crotchon de nouvelle ligne nécessitant entre vingt et trente ans de palabres et de travaux. Autant dire qu'avec des infrastructures uniformément saturées, la mobilité, qu'elle soit individuelle ou collective, est en passe de devenir un

Précision homonymique

Nous avons publié dans la précédente *Nation* une lettre de lecteur de M. Olivier Rapin. Nos lecteurs veilleront à ne pas confondre ce dernier avec son homonyme, ancien Secrétaire général du Grand Conseil, également lecteur de *La Nation*, et qui nous prie de formuler cette précision.

Réd.